

Un nouveau dispositif expérimenté à Angers pour faciliter le retour à domicile des personnes hospitalisées

18 JUILLET 2023

Afin de permettre aux personnes hospitalisées de retrouver leur domicile, un dispositif inédit est en cours d'expérimentation à Angers et Besançon.



Ce dispositif doit faciliter le retour à domicile – © Adobe Stock

Depuis le 5 juin 2023, le dispositif Relai est expérimenté à Angers et Besançon. Cette initiative, portée par l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles) et agréée par le ministère de la Santé, doit permettre de faciliter la sortie d'hospitalisation de personnes âgées et fragiles. Mis en œuvre localement par Anjou Accompagnement, en lien avec le CHU d'Angers, le dispositif Relai doit être expérimenté durant trois ans sur le territoire angevin.

« Il s'agit d'une équipe qui va pouvoir offrir un accompagnement à la sortie de l'hospitalisation et lors du retour à domicile », explique Sandrine Landreau, directrice du dispositif Relai. Selon la DGOS, direction générale de l'offre de soins, « 33 % des ré-hospitalisations des personnes âgées de plus de 75 ans sont potentiellement évitables, mais les dispositifs d'accompagnement permettant de faire le lien entre l'hôpital et le domicile ne sont pas suffisants aujourd'hui ».

Concrètement, dès l'hospitalisation au CHU d'Angers, une assistante sociale prend contact avec le patient et son entourage pour évaluer les besoins réels pour un retour à domicile dans les meilleures conditions. Une équipe constituée de six intervenants prend ensuite le relai à la sortie de l'hôpital. Cette équipe est composée d'une aide-soignante, d'une infirmière coordinatrice, d'une infirmière, d'un travailleur social, d'une psychologue et d'un ergothérapeute.

« Il s'agit pour les intervenants d'aider à prendre la douche, faire les courses, préparer les repas, faire les soins, soutenir les aidants ou encore prévenir la perte d'autonomie en aménageant si besoin le domicile », ajoute Sandrine Landreau.

Ce service peut durer cinq, quinze ou trente jours, entièrement financé par l'Assurance maladie. Si un accompagnement est nécessaire sur un temps plus long, les équipes du dispositif Relai passent ensuite la main à d'autres services d'aide à domicile.



L'équipe du dispositif Relai à Angers – DR.

Depuis son lancement le 5 juin dernier, neuf patients, avec une moyenne d'âge de 82 ans, ont été accompagnés. « Sur cette première année, nous devons accompagner 105 patients, puis 210 sur la deuxième », complète la directrice du dispositif Relai.

Une expérimentation vouée à se déployer partout en France

En coordination avec les Agences régionale de santé, ces expérimentations sont lancées dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018. Cette disposition législative permet de tester des innovations organisationnelles du système de santé. Elle vise à favoriser les initiatives issues des acteurs de terrain. Un fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) a également été créé pour accompagner les expérimentations. Évaluées tout au long de leur mise en place, ces expérimentations sont ensuite vouées à être déployées au niveau national.